



PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE

2026-2031



Janvier 2026

Table des matières

Mot de la Vice-Présidente DD&RSE	3
Introduction	4
Synthèse du bilan carbone	6
Vision d'ensemble	6
Comparaison avec d'autres universités	7
Les postes d'émissions	7
1. Déplacements des étudiants	7
2. Déplacements des personnels	9
3. Achats de biens et services	10
4. Immobilisations	11
5. Restauration	12
6. Energie	12
7. Déchets	14
Un outil open-source pour les prochains bilans	14
Plan de transition bas carbone	15
Méthodologie	15
Grands principes	15
Objectif 1 : Renforcer la sobriété des achats et mettre en place une politique d'achats responsables	16
Action 1.1 : Tendre vers une consommation plus sobre et maîtrisée	16
Action 1.2 : Mettre en œuvre le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)	17
Action 1.3 : Mettre à disposition des fournisseurs une calculatrice carbone	18
Action 1.4 : Repérer des marchés à décarboner en lien avec la programmation des achats	18
Objectif 2 : Réduire et décarboner les consommations d'énergie de l'UPVD	19
Action 2.1 : Mettre en place un suivi des consommations énergétiques	19
Action 2.2 : Optimiser la maintenance et les usages (LED, détection, équipements CVC, éco-gestes, ...)	21
Action 2.3 : Poursuivre les programmes de rénovation thermique (enveloppe complète, équipements, régulation)	22
Action 2.4 : Réduire l'empreinte carbone des consommations par le renforcement des énergies renouvelables	23
Objectif 3 : Décarboner les déplacements	24
Action 3.1 : Décarboner les déplacements domicile-travail du personnel	24
Action 3.2 : Décarboner les déplacements domicile-campus des étudiants	25
Action 3.3 : Décarboner les déplacements des étudiants en stage, en échange, associatifs et études de terrain	27
Action 3.4 : Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel	28
Objectif 4 : Maintenir et optimiser le patrimoine mobilier	29
Action 4.1 : Verdier la flotte de véhicules	29
Action 4.2 : Prolonger la durée de vie des équipements informatiques, de téléphonie et audio-visuels	30
Objectif 5 : Augmenter le tri et la valorisation des déchets	31
Action 5.1 : Gérer les déchets de manière responsable	31
Objectif 6 : Valoriser une alimentation durable	33
Objectif 6.1 : Favoriser une alimentation durable en partenariat avec le Crous	33
Trajectoire de réduction des émissions carbone de l'UPVD : horizon 2050	35

Mot de la Vice-Présidente DD&RSE

Depuis plusieurs années, l'Université de Perpignan Via Domitia a engagé une démarche de transformation pour mieux répondre aux défis climatiques, énergétiques et sociétaux auxquels notre époque nous confronte. Cette responsabilité nous oblige, d'autant plus que notre université est un lieu d'apprentissage, de recherche et d'innovation, où se façonnent les pratiques et les cultures professionnelles de demain.

Avec ce premier *Plan de transition bas carbone*, l'UPVD franchit une étape décisive : pour la première fois, nous disposons d'une mesure consolidée de notre empreinte carbone et d'une feuille de route structurée, ambitieuse et partagée pour réduire durablement nos émissions. Cette démarche témoigne d'un engagement collectif solide, ancré dans le quotidien de la vie universitaire.

Le Bilan Carbone® réalisé en 2024 met en lumière, avec objectivité et transparence, les principaux postes d'émissions de l'établissement : les déplacements, les achats, l'énergie, les immobilisations, le numérique et la restauration. Sur cette base, nous avons construit un plan d'action réaliste mais exigeant, couvrant six objectifs majeurs et seize actions opérationnelles. Il trace une trajectoire de réduction progressive, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Ce plan n'est pas un horizon lointain : il est un levier immédiat de transformation. Il nous invite à repenser nos pratiques, à renforcer la sobriété dans nos achats, à accélérer la rénovation énergétique du patrimoine, à accompagner activement la mobilité durable, à déployer les énergies renouvelables, à prolonger la durée de vie des équipements, et à structurer une économie circulaire cohérente avec nos valeurs, etc.

Je tiens à remercier les personnels, étudiantes et étudiants, référents DD&RSE, membres des services ainsi que les experts mobilisés dans le cadre de ce travail. Leur participation active, leur expertise et leur volonté de faire bouger les lignes ont permis de construire un plan crédible, mobilisateur et fidèle à notre identité.

La transition écologique est un effort collectif : elle se vit dans nos décisions stratégiques comme dans nos gestes du quotidien. Ce plan est l'expression de notre détermination à agir, à progresser et à faire de l'UPVD une université actrice du changement.

Pr. Sophie MASSON

Vice-Présidente Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

Introduction

Depuis plusieurs années, l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) a engagé une démarche proactive pour réduire son impact environnemental et contribuer à l'effort national de transition écologique. Plusieurs actions structurantes ont été menées : amélioration progressive de la performance thermique de ses bâtiments, rénovation et modernisation du réseau de chaleur du campus du Moulin à Vent – bientôt couplé à un système de géothermie –, installation de panneaux photovoltaïques sur certains sites, optimisation des consommations énergétiques, mise en place de démarches d'économie circulaire (politique de réemploi du matériel informatique, gestion des déchets) et déploiement d'une culture de sobriété auprès des usagers.

Cependant, malgré ces efforts concrets, l'université ne disposait pas jusqu'à récemment d'une **mesure consolidée de son empreinte carbone**. L'absence d'indicateurs globaux ne permettait ni de piloter finement les objectifs de décarbonation, ni d'évaluer les résultats des actions entreprises. C'est pourquoi la gouvernance de l'UPVD a porté l'ambition de « **Mesurer pour mieux agir** » et a décidé de **mettre en place un Bilan Carbone® institutionnel** et de se donner les moyens de **pérenniser cette mesure en l'internalisant**, afin de suivre régulièrement les émissions et ajuster ses actions.

Pour s'engager dans cette nouvelle étape structurante, l'UPVD a bénéficié du financement du COMP 23-26 et s'est faite accompagner par un bureau d'études spécialisé. Elle a mobilisé, en mode projet collaboratif, des experts ou des représentants des structures et des étudiants. Le Bilan Carbone® est une méthode normalisée développée par l'ADEME, permettant de **quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES)** d'une organisation, d'identifier les postes les plus émetteurs et de prioriser les actions de réduction.

L'empreinte carbone est évaluée selon trois périmètres d'émissions (scopes) :

- Scope 1 : émissions directes (chauffage au gaz, véhicules de service).
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.
- Scope 3 : autres émissions indirectes (achats, déplacements, immobilisations, déchets...).

À l'UPVD, le périmètre retenu couvre tous les sites (Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Font-Romeu, Tautavel...), avec une méthode conforme à la norme ISO 14064-1 : 2018 et au GHG Protocol.

Concernant le périmètre de l'analyse, ont été pris en compte les consommations énergétiques de tous les sites, les fuites de fluides frigorigènes, les intrants (achats de biens et services, numérique et restauration), les déplacements, les immobilisations (c'est-à-dire les émissions liées aux bâtiments et équipements utilisés sur le long terme) et les déchets.

Au-delà de l'outil de diagnostic, l'UPVD présente ici son **premier plan de transition bas carbone**. Ce plan alimente directement le schéma directeur DD&RSE (notamment son objectif 4.1 « Poursuivre l'effort de décarbonation des activités de l'université ») et s'inscrit pleinement dans les orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Il est constitué de 6 objectifs et de 16 actions, ainsi que d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2024 : **-10% en 2030 (-1 537 tCO2e), -23% (-3 097 tCO2e) en 2040 et -40% (-4 707 tCO2e) en 2050**. Cette trajectoire intègre non seulement les efforts de l'UPVD mais également les évolutions réglementaires.

2 sessions de travail ont participé à l'élaboration de ce plan de transition bas carbone : le 17 juin 2025 qui a réuni 23 participants et le 22 septembre 2025 qui a réuni 20 participants de différents services, composantes et laboratoires de l'UPVD, ainsi que des étudiants. Il a ensuite été retravaillé en cellule DD&RSE (réunissant la VP DD&RSE, le VP Patrimoine, la DACPAR, la DST, la

DOPI, la cheffe de projet DD&RSE et un ingénieur techniques expérimentales). Il s'agit donc du fruit d'un **travail collaboratif** incluant largement la communauté universitaire.

Afin de garantir la pérennité de la démarche, la cellule DD&RSE a été formée par le bureau d'études à un **outil open-source de calcul carbone**, pour assurer en autonomie le suivi annuel des émissions, évaluer les progrès et ajuster les actions si nécessaire. Si ce plan doit se déployer sur 5 ans, les actions pourront être annuellement mises à jour si besoin. Ce travail de mise à jour sera réalisé dans un premier temps par la cellule DD&RSE puis discuté dans le cadre du COMOP Environnement du schéma directeur DD&RSE, constitué des référents DD&RSE et d'étudiants.

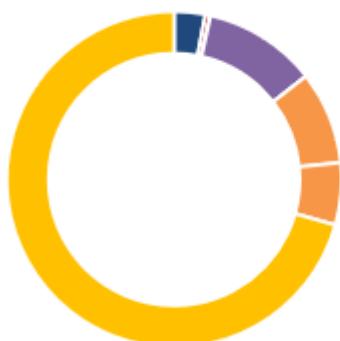
Synthèse du bilan carbone

Vision d'ensemble

En 2024, les émissions de l'UPVD représentaient **16 366 tCO2e¹**, soit **2,06 tCO2e par étudiant**.

C'est équivalent à 1 800 tours de la Terre en voiture, 9 200 A/R Paris – New York en avion ou encore une année de chauffage au gaz pour 4 200 foyers français (selon une moyenne de 100m²/foyer).

Voici la répartition de ces émissions :



Déplacements	71%	11 569 tCO2e
Energie	3%	543 tCO2e
Intrants	15%	2 408 tCO2e
Immobilisations	11%	1 762 tCO2e
Hors énergie	0,5%	82 tCO2e
Déchets	0,02%	3 tCO2e

Les déplacements recouvrent :

- les déplacements domicile travail ou études des étudiants et des personnels,
- les déplacements pour se rendre dans le domicile familial, les déplacements culturels, pour les études de terrain, pour les stages et pour les mobilités à l'étranger pour les étudiants,
- les déplacements pour les missions professionnelles pour les personnels.

Le poste énergie recouvre les émissions liées aux consommations de gaz, électricité et bois pour le chauffage au bois.

Les émissions liées aux intrants sont liées aux achats de biens et services, au numérique et à la restauration.

Les immobilisations sont les bâtiments et équipements utilisés sur le long terme. L'empreinte carbone de leur fabrication, construction ou rénovation est donc amortie sur plusieurs années.

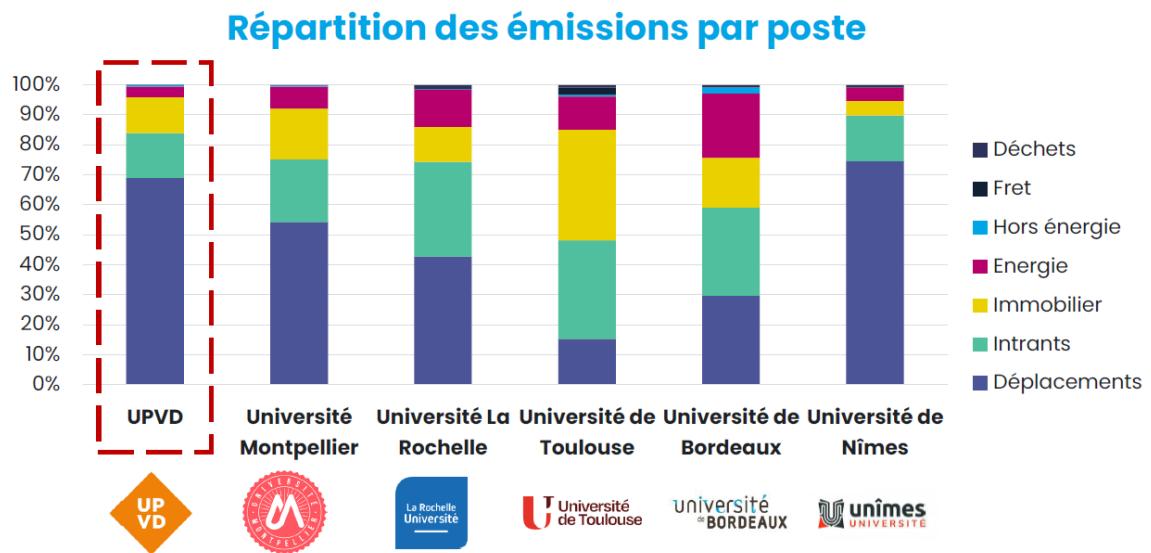
Les émissions hors-énergie sont liées aux fuites de fluides frigorigènes, principalement utilisés dans l'utilisation des climatisations.

Le poste des déchets recouvre les émissions liées aux eaux usées et aux déchets ménagers.

¹ Il existe différents gaz à effet de serre, dont les émissions contribuent au changement climatique : dioxyde de carbone (CO₂), le plus connu, mais aussi le méthane, le protoxyde d'azote et certains autres. Le pouvoir réchauffant de ces gaz diffère selon leur composition chimique, le méthane contribue ainsi 30 fois plus au réchauffement de l'atmosphère que le dioxyde de carbone à équivalente quantité.

Le CO₂e (équivalent CO₂) permet de comptabiliser les effets de tous ces gaz à travers une seule unité. On peut ainsi avoir une unité standard et lisible qui prend en compte les effets de réchauffement plus ou moins important de tous les gaz à effet de serre existant.

Comparaison avec d'autres universités

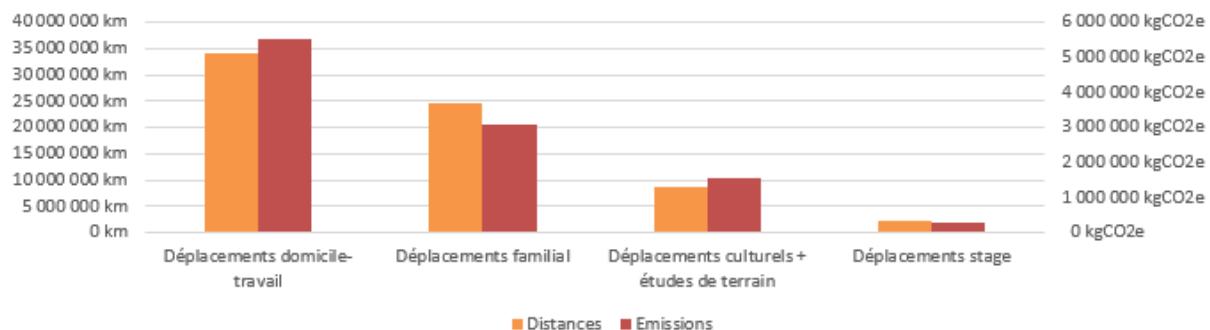


Comparée à d'autres universités, le poste « déplacements » est particulièrement important à l'UPVD. En ce sens elle est proche de l'Université de Nîmes. Ceci est probablement dû à sa taille moyenne et au faible réseau de transports en commun dans lequel elle se trouve. Cette hypothèse sera à vérifier dans le cadre du diagnostic en amont du travail sur le plan de mobilités durables prévu en 2026.

Les postes d'émissions

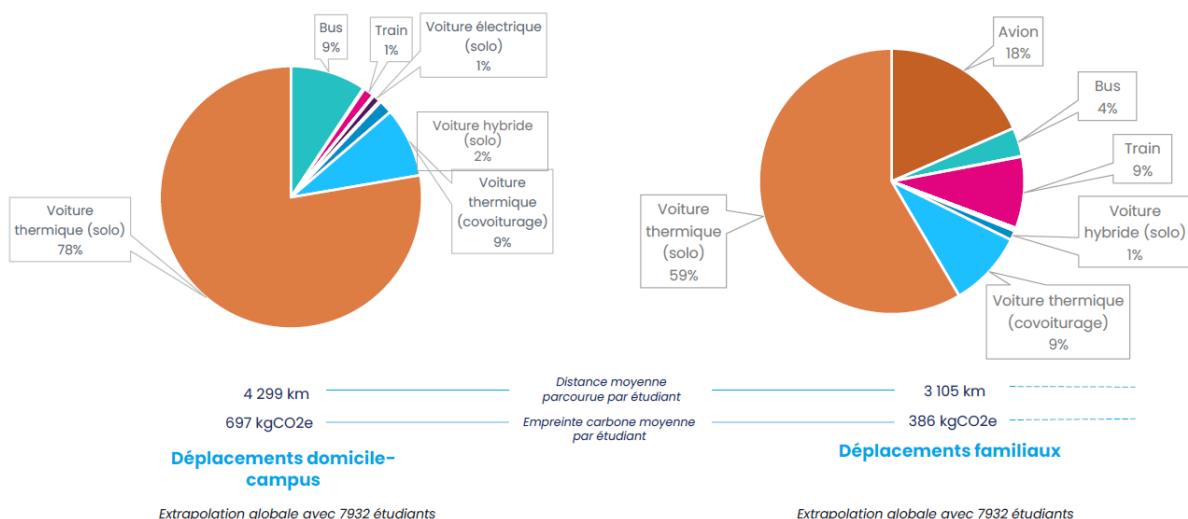
1. Déplacements des étudiants

Les déplacements des étudiants sont le **1^{er} poste d'émissions** de l'UPVD, avec **64%** des émissions du bilan carbone et **10 415 tCO2e** en 2024. Les déplacements domicile-campus représentent 35 millions de km/an et les déplacements familiaux 25 millions de km/an. La distance totale parcourue par étudiant est de 8 480 km et l'empreinte carbone par étudiant liée à ces déplacements est de 1 313 kgCO2e.

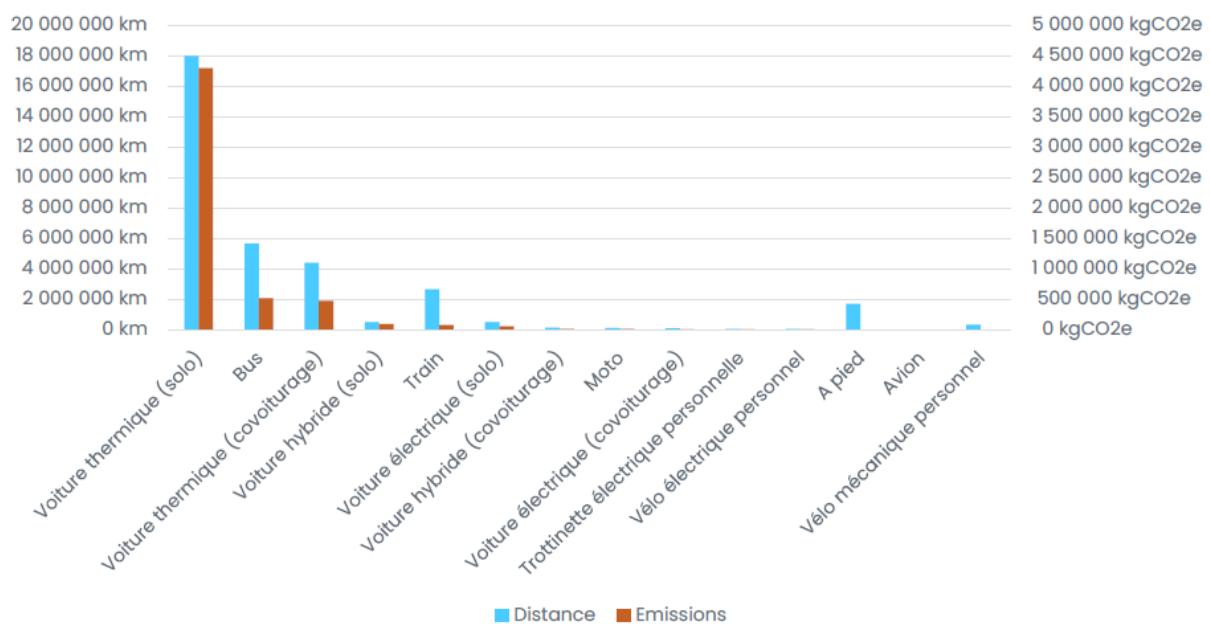


Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, le moyen de transport le plus courant pour les étudiants est la voiture individuelle thermique, ce qui pèse lourdement dans le bilan carbone global.

Part modale des émissions selon le type de déplacement



Distances parcourues et émissions associées déplacements domicile-campus



L'autosolisme avec une voiture thermique représente **69%** de la distance parcourue par un étudiant pour se rendre en cours depuis son domicile. Cela correspond à **89%** des émissions GES des déplacements étudiants pour se rendre en cours.

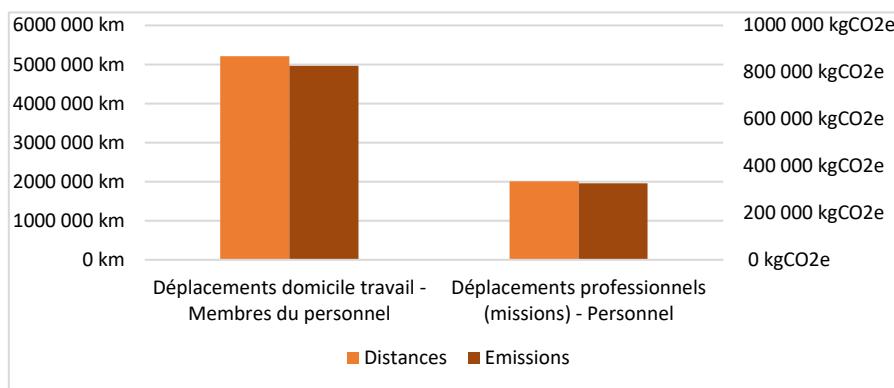
Le covoiturage représente **20%** de la distance parcourue en voiture et **10%** des émissions pour que les étudiants se rendent en cours.

Les **transports en commun** (bus, train, ...) représentent **24%** de la distance parcourue par un étudiant pour se rendre en cours. Cela correspond à **11%** des émissions GES des déplacements étudiants domicile-campus.

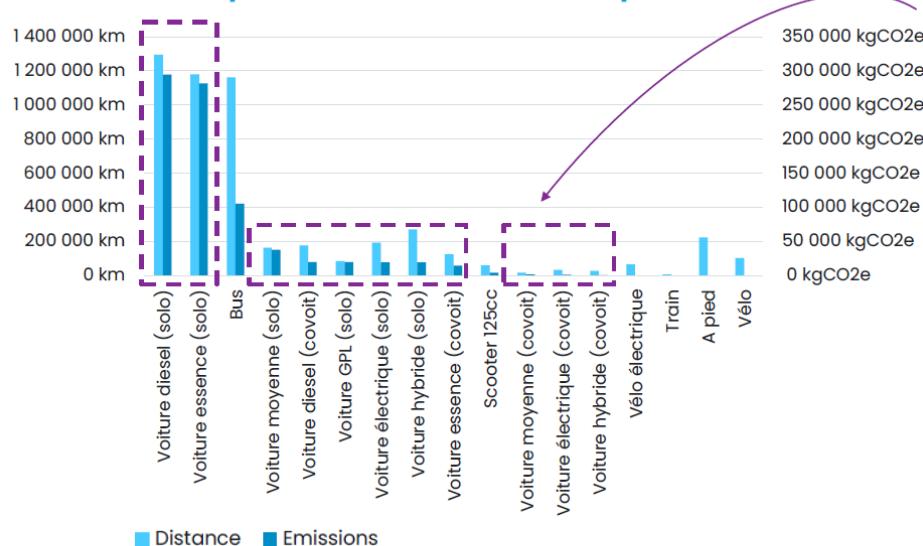
Le vélo, la trottinette et la marche représentent **6%** de la distance parcourue par un étudiant pour se rendre en cours.

2. Déplacements des personnels

Les déplacements des personnels représentent 7% des émissions carbone de l'UPVD. La distance totale parcourue par un membre du personnel est en moyenne de 7 567 km et l'empreinte carbone par membre du personnel pour ses déplacements de 1 209 kgCO2e.



Distances parcourues et émissions associées déplacements domicile-campus



L'autosolisme avec une voiture thermique représente **70% de la distance** parcourue par le personnel pour ses déplacements quotidiens pour se rendre au travail. Cela correspond à **87% des émissions GES** du personnel pour les trajets domicile-campus.

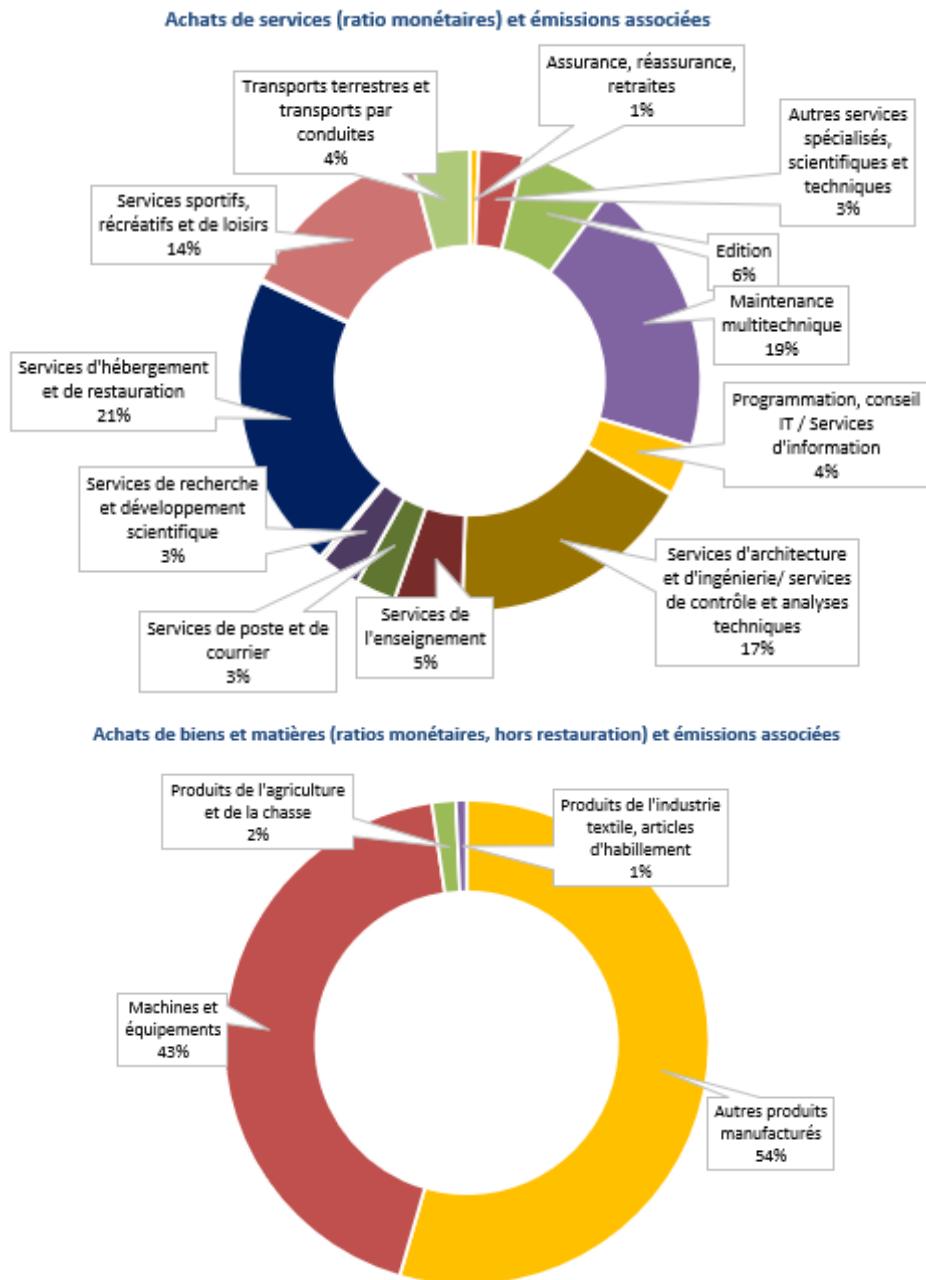
Le **covoiturage** représente 11% de la distance parcourue en voiture et 6% des émissions du personnel pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Les **transports en commun** représentent 22% de la distance parcourue par le personnel pour ses déplacements quotidiens pour se rendre au travail. Cela correspond à 13% des émissions GES du personnel pour les trajets domicile-campus. Le bus est emprunté par 13% du personnel.

Le **vélo, la trottinette et la marche** représentent un peu plus de **7% de la distance** parcourue par le personnel pour ses déplacements quotidiens pour se rendre au travail.

Etudiants et personnels utilisent quasiment dans les mêmes proportions la voiture individuelle thermique en autosolisme. Si la part des déplacements étudiants pèse plus dans le bilan carbone, c'est simplement que les étudiants sont plus nombreux que les membres du personnel.

3. Achats de biens et services

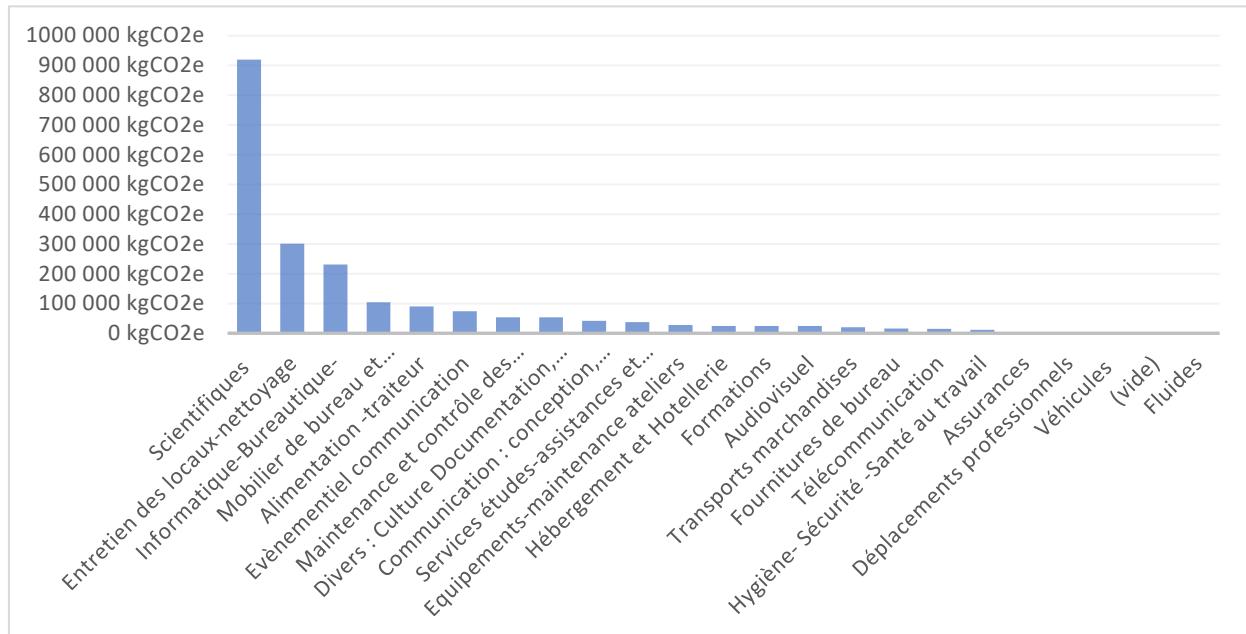


Les achats de biens et services représentent une part significative de l'empreinte carbone de l'Université de Perpignan, avec environ **1 530 tCO₂e**, réparties entre les **services (983 tCO₂e, 6% des émissions)** et les **biens et matières (549 tCO₂e, 3% des émissions)**.

Côté services, les émissions sont dominées par des prestations récurrentes et structurantes : l'hébergement-restauration (21 %), la maintenance multi technique (19 %) et les services d'architecture, d'ingénierie et d'analyses techniques (17 %), révélant le poids carbone du fonctionnement quotidien et de la gestion patrimoniale. Les services sportifs et de loisirs (14 %) constituent également un poste notable.

Côté biens et matières, l'empreinte est très fortement concentrée sur les machines et équipements (43 %) et les autres produits manufacturés (54 %), traduisant une dépendance aux équipements techniques et aux biens à forte intensité matière. Dans l'ensemble, ce graphique montre que la décarbonation passe prioritairement par les choix d'équipements, la politique d'achats de services techniques et la restauration, bien plus que par des ajustements marginaux sur des postes secondaires.

Répartition par codes NACRES



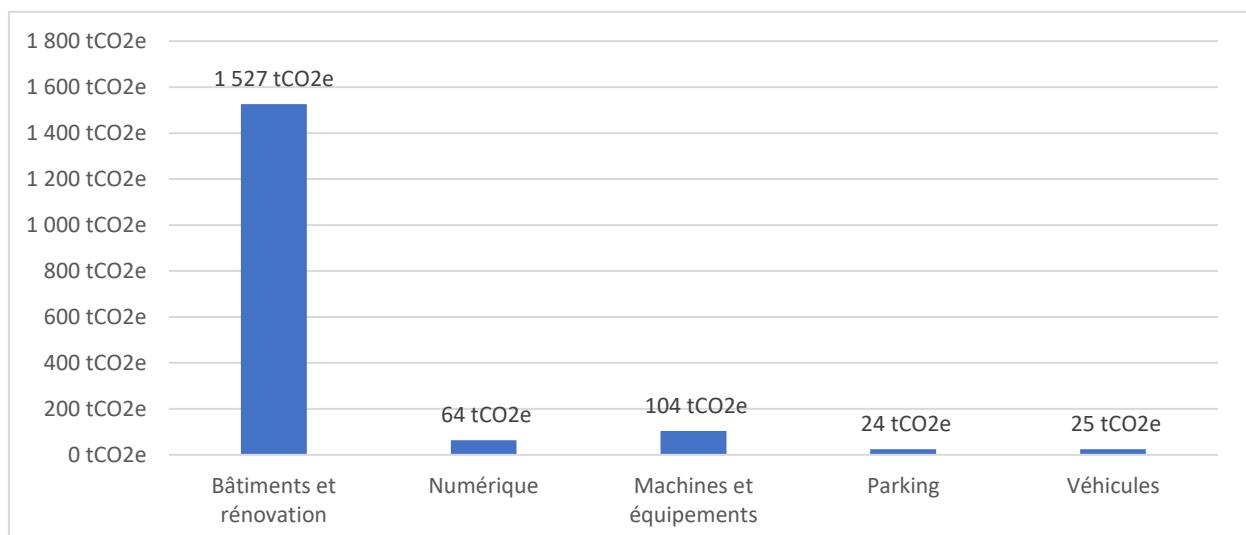
Concernant les achats, une répartition a aussi été faite par code NACRES mais recouvre des émissions d'autres postes, notamment des immobilisations.

Près de 40 % des émissions hors mobilité proviennent des achats, mais elles ne sont pas diffuses : l'essentiel est concentré sur 4 catégories (prestations scientifiques, maintenance, prestations de service et équipements).

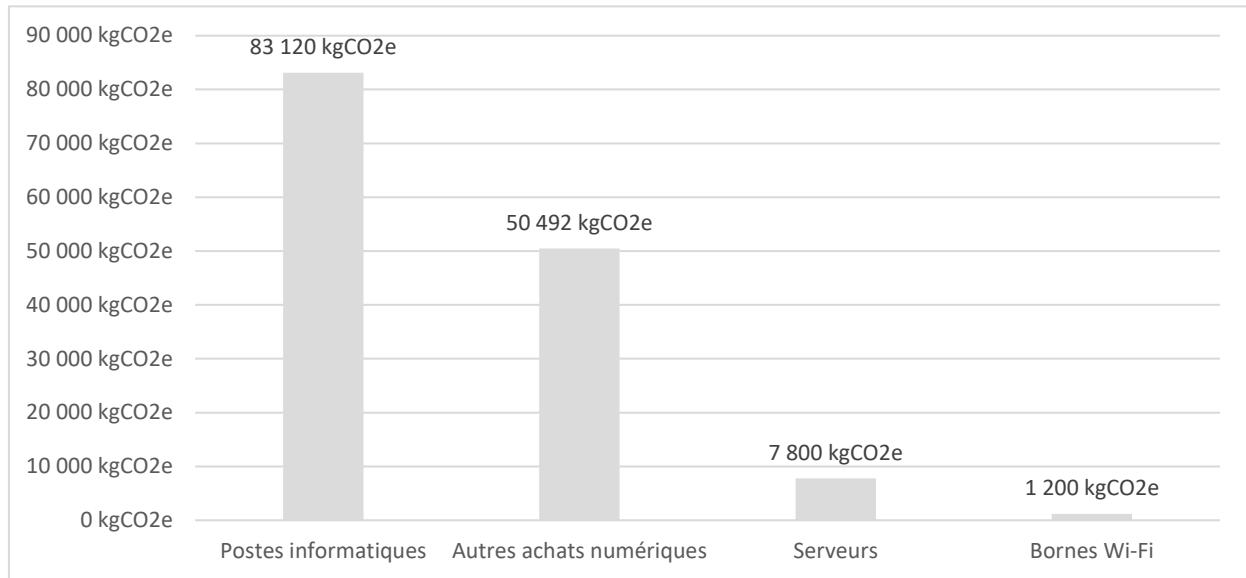
4. Immobilisations

L'empreinte des immobilisations est liée aux émissions nécessaires à la fabrication des bâtiments et équipements qui ont une utilisation sur le long terme et dont les émissions sont étaillées sur la durée de vie. Il s'agit d'une **empreinte structurelle**, liée aux choix d'équipements, d'infrastructures et d'aménagements réalisés sur le long terme. Elle reflète des décisions passées dont les impacts climatiques s'inscrivent dans la durée et conditionnent les marges de manœuvre futures de l'université. Les bâtiments et les rénovations pèsent largement dans ce poste.

Emissions liées aux amortissements de l'université



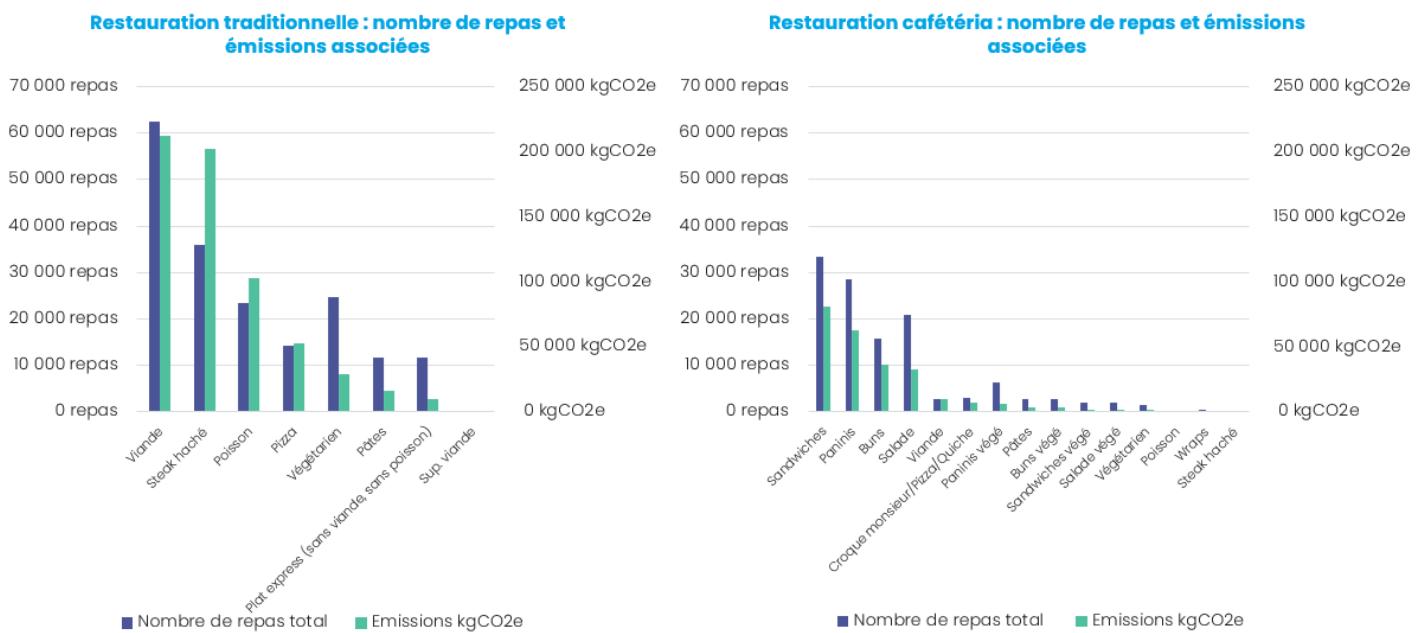
Extraction des émissions liées au numérique



Voici ci-dessus un focus sur le numérique, qui est au cœur du fonctionnement universitaire et qui devient un levier important de maîtrise carbone. L'impact de l'intelligence artificielle n'a pas été ciblée dans ce bilan carbone car en 2024 son usage n'était pas encore développé.

5. Restauration

Le poste Restauration rentre dans la partie Intrants présentée dans le graphique de la vision d'ensemble (voir plus haut). La restauration représente **5%** des émissions carbone liées aux activités de l'UPVD avec **876 tCO2e**. Les chiffres ci-dessous se basent sur les données transmises par le Crous. La viande en restauration traditionnelle génère à elle seule plus de 50 % des émissions, et les plats végétariens ont un impact 3 à 6 fois inférieur. Le levier climatique est donc moins de repas "carnés" et plus de choix végétariens attractifs, sans diminuer le service.

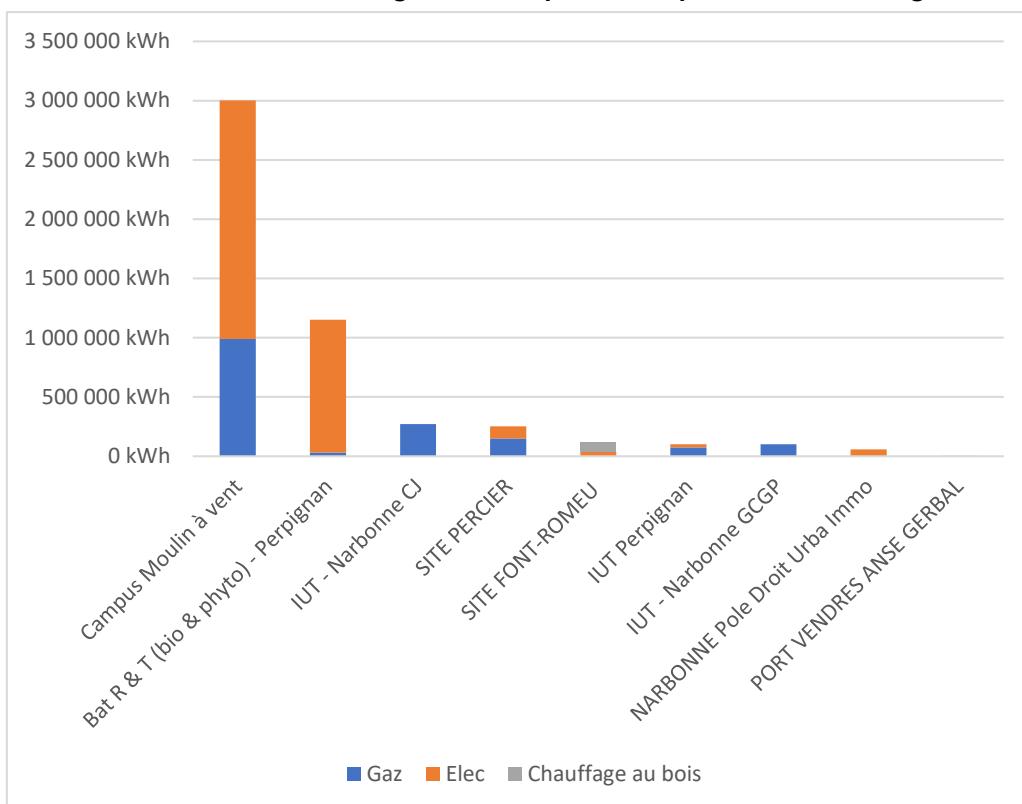


6. Energie

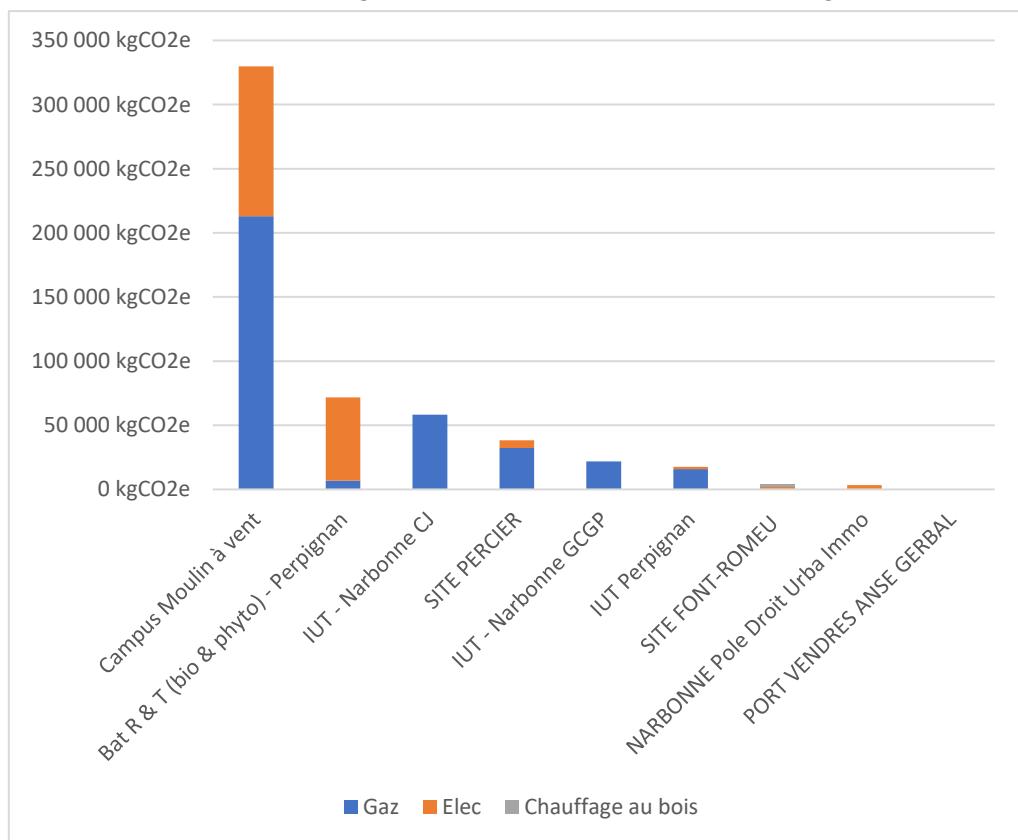
Le poste énergie représente **545 tCO₂e (3 % du Bilan)**, concentré à plus de **75 %** sur les sites Perpignan.

Ce n'est pas la quantité d'énergie consommée qui fait l'empreinte mais la source utilisée : le gaz pèse largement plus que l'électricité, tandis que le chauffage bois reste marginal. Les leviers portent donc sur la réduction du gaz et l'efficacité énergétique ciblée des bâtiments principaux.

Consommations d'énergie en KWh par site et par source d'énergie



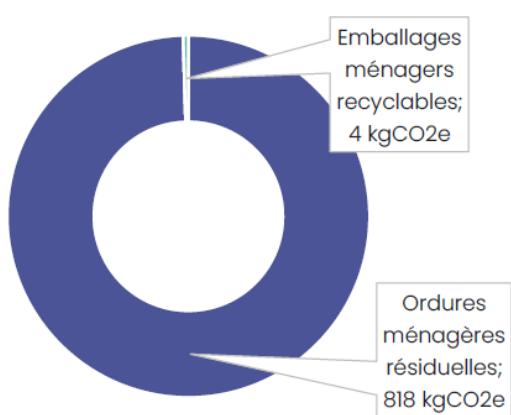
Emissions en kgCO2e par site et par source d'énergie



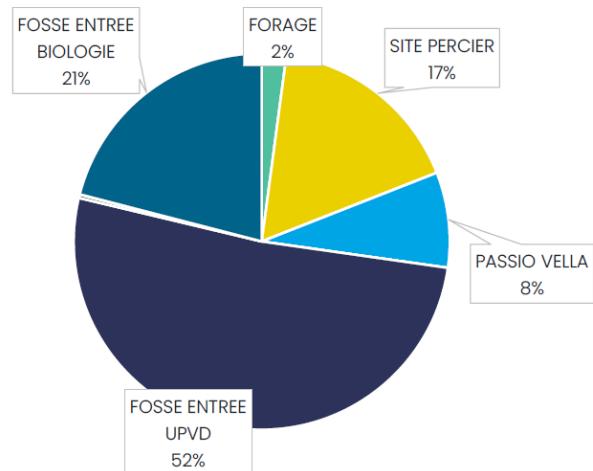
7. Déchets

Les émissions liées aux déchets représentent **3 tCO2e** et **0,02%** des émissions de l'établissement. Il s'agit d'un poste très peu impactant en termes d'émissions carbone, mais constitue néanmoins un enjeu important pour l'UPVD car il a d'autres conséquences notamment en termes de lutte contre les pollutions et pour la biodiversité.

0,8 tCO2e émissions liés aux déchets ménagers



1,9 tCO2e eaux usées Répartition consommation et émissions eaux usées



Un outil open-source pour les prochains bilans

Afin de garantir la pérennité de la démarche, la cellule DD&RSE a été formée par le bureau d'études à un **outil open-source de calcul carbone**, pour assurer en autonomie le suivi annuel des émissions, évaluer les progrès et ajuster les actions si nécessaire.

Cet outil excel, transmis par le bureau d'études, permet :

- la comparaison automatique année entre les années,
- la visualisation des dérives,
- le suivi de la trajectoire de décarbonation,
- la lecture de l'évolution des postes principaux.

Plan de transition bas carbone

Méthodologie

L'élaboration du plan de transition bas carbone a été animée par le bureau d'études externe. Deux groupes de travail ont participé à l'élaboration de ce plan :

- le 17 juin 2025 qui a réuni 23 participants
- le 22 septembre 2025 qui a réuni 20 participants

Ces groupes ont réuni différents services, composantes et laboratoires de l'UPVD, notamment des référents DD&RSE, ainsi que des étudiants. Les travaux ont été menés via une animation de type world café.

Le premier jet a ensuite été retravaillé en cellule DD&RSE (réunissant la VP DD&RSE, le VP Patrimoine, la DGS, la DACPAR, la DST, la DOPI, la cheffe de projet DD&RSE et un ingénieur techniques expérimentales).

Il a été validé en bureau de pilotage du 5 janvier 2026, en équipe de présidence du 13 janvier 2026 et soumis à la délibération du Conseil d'administration le 30 janvier. Il s'agit donc du fruit d'un **travail collaboratif** incluant largement la communauté universitaire.

Grands principes

Objectifs du plan de transition

Les perspectives d'actions visent à engager l'établissement dans la transition écologique. En réduisant son impact carbone, il réduit également sa dépendance aux énergies fossiles et contribue à assurer ainsi la pérennité de son fonctionnement.

La vision à long terme et la gouvernance

L'UPVD vise une réduction significative de ses émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur l'ensemble de ses postes principaux : achats, énergie, déplacements. Une attention particulière est portée à la mobilité des étudiants et des membres du personnels ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables.

Atouts	Faiblesses
<p>La transition écologique permet à l'établissement de réduire son impact carbone et sa dépendance aux énergies fossiles. La raréfaction de ces dernières engendre des fluctuations et des hausses de prix dont il faut se prémunir. Le plan agit sur l'ensemble des postes d'émissions.</p>	<p>Les coûts associés aux énergies décarbonées et à leur production sont élevés, et la transition se fera nécessairement sur un temps long. La réduction des émissions liées aux achats sont fortement dépendants des choix des fournisseurs.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Il s'agit de l'opportunité d'engager l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (établissements partenaires ou extérieurs, fournisseurs, étudiants et membres du personnel en qualité de citoyens, etc.) dans une démarche globale de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et d'adoption de bonnes pratiques. Les politiques publiques actuelles encouragent la transition énergétique, ce qui ouvre des perspectives de financements et de partenariats.</p>	<p>La mise en place d'un plan d'actions ambitieux peut nécessiter certains investissements financiers importants et implique un changement de paradigme de l'établissement. La mobilisation des équipes et étudiants sur le long terme, dans le changement de leurs pratiques, peut représenter une menace pour la mise en œuvre du plan d'actions.</p>

Objectif 1 : Renforcer la sobriété des achats et mettre en place une politique d'achats responsables

Action 1.1 : Tendre vers une consommation plus sobre et maîtrisée

Descriptif de l'action

Repenser les besoins avant tout achat, mutualiser les équipements et rationaliser les commandes constituent les premiers leviers d'une politique d'achats plus sobres. Cette démarche vise à préserver les ressources et à réduire durablement l'empreinte carbone de l'UPVD.

La mise en œuvre de ces pratiques ne pourra être immédiate. Une phase d'adaptation progressive sera nécessaire pour intégrer ces nouveaux réflexes dans les processus internes, ajuster les pratiques et embarquer l'ensemble des services.

Afin de mieux comprendre les habitudes de consommation des étudiants et personnels, un **baromètre de sobriété** interne sera réalisé. Il permettra d'identifier les leviers prioritaires et d'évaluer l'évolution des pratiques.

Ce travail pourra s'appuyer sur le baromètre de sobriété de l'ADEME (2024) : <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/6630-barometre-sobrietes-et-modes-de-vie.html#product-presentation>

Les efforts porteront en priorité sur quelques familles d'achats ciblées (mobilier, matériel informatique, consommables), avec pour principe directeur la réduction des achats ne répondant pas à un besoin essentiel.

Une attention particulière sera portée à la mutualisation et au réemploi du matériel existant.

Définition des objectifs

Réduire le montant global des achats de biens et matières (hors inflation) en adoptant une démarche de sobriété et de mutualisation des besoins.

Précisions

- L'action s'inscrit dans la politique d'achats responsables et de sobriété de l'UPVD.
- Cette action est structurante pour la mise en œuvre du SPASER et la préparation à l'intégration de considérations environnementales dans les marchés publics (obligation au 23 août 2026).

Services concernés	Responsable
Prescripteurs, DACPAR et cellule DD&RSE	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : Montant des achats (k€) et émissions associées (tCO₂e)

Etapes et objectifs de réduction



Action 1.2 : Mettre en œuvre le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)

Descriptif de l'action

L'UPVD déploie son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) afin d'orienter sa politique d'achat vers une réduction mesurable de l'empreinte carbone et une meilleure performance environnementale.

Ce document stratégique permettra :

- d'intégrer des considérations environnementales dans les marchés publics, selon trois modalités : spécifications techniques, clauses d'exécution, critères de performance environnementale ;
- de disposer d'indicateurs consolidés pour suivre l'intégration des exigences environnementales en % de marchés concernés ;
- de développer un outil interne de suivi GES permettant d'analyser les émissions par grands segments d'achats, en s'appuyant sur :
 - les codes NACRES réellement utilisés par l'UPVD ;
 - une méthodologie explicite de calcul (périmètre, facteurs d'émission, source des données, année de référence) ;
 - une segmentation adaptée à la logique d'achats de l'établissement.

À ce jour, 47 % des marchés UPVD ont intégré au moins une condition environnementale (2024).

Le SPASER définit un programme d'actions et l'UPVD en assurera le déploiement.

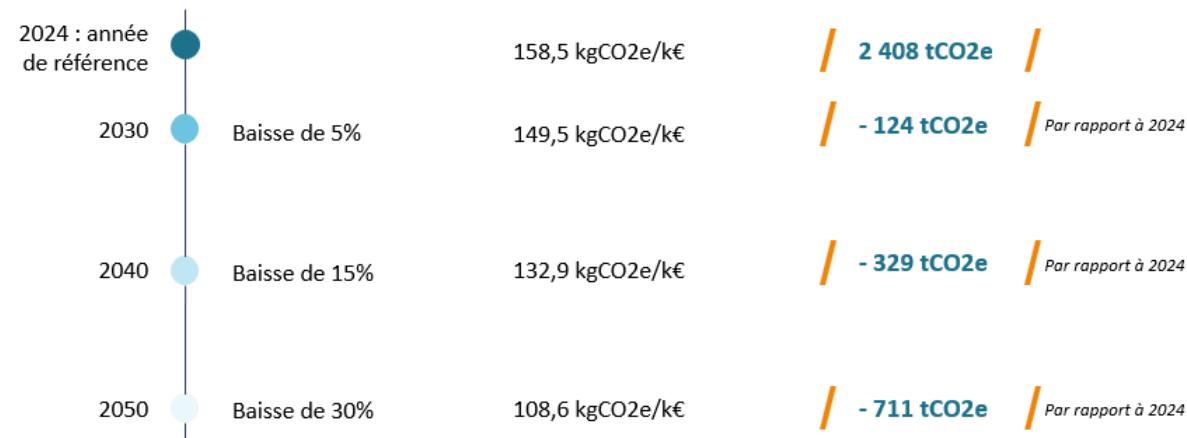
Définition des objectifs

- Mettre en œuvre le SPASER à compter de février 2026,
- Suivre annuellement le % de marchés intégrant une considération environnementale,
- Mettre en place un outil interne de suivi GES par segments d'achats (codes NACRES), avec méthodologie documentée.

Services concernés	Responsable
Tous les services prescripteurs	DACPAR

Indicateur de suivi : Empreinte carbone des achats en (kgCO2e/k€)

Etapes et objectifs de réduction



Action 1.3 : Mettre à disposition des fournisseurs une calculatrice carbone

Descriptif de l'action

Pour accompagner la montée en compétence environnementale de ses prestataires, l'UPVD souhaite mettre à disposition une calculatrice carbone simple, permettant aux fournisseurs de quantifier les émissions associées à leurs prestations.

L'outil vise surtout à sensibiliser et clarifier les attentes de l'université sans imposer de reporting complexe aux entreprises.

La démarche repose sur la simplicité. Il s'agira d'un outil léger (Excel ou formulaire en ligne), utilisable par des entreprises de toute taille.

L'objectif est d'encourager les fournisseurs à structurer leurs démarches bas-carbone. L'outil restera volontaire et ne créera pas de contrainte supplémentaire pour les entreprises participantes.

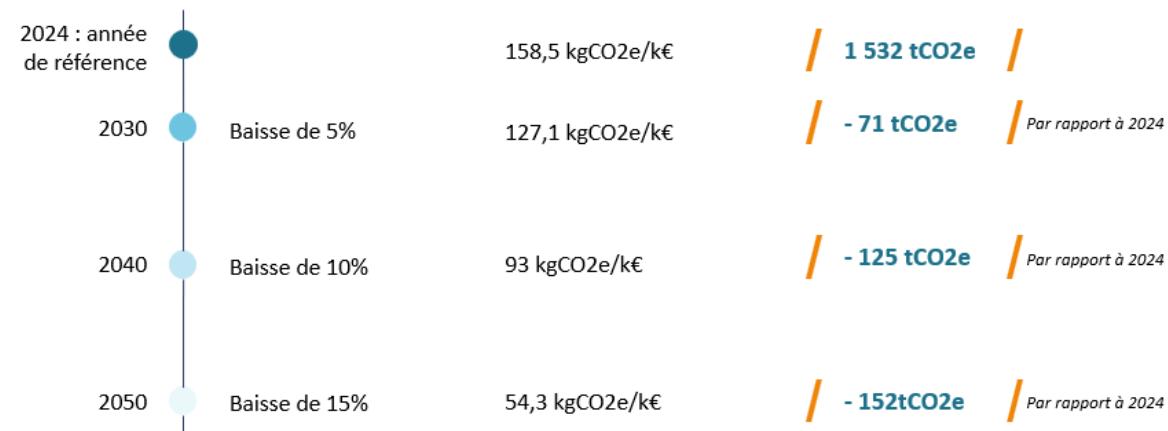
Définition des objectifs

- Mettre à disposition une calculatrice carbone simple, adaptée aux TPE/PME et à la réalité des prestataires UPVD.
- Donner aux fournisseurs un premier indicateur du coût carbone de leur activité.

Service concerné	Responsable
Cellule DD&RSE	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : Empreinte carbone des achats en (kgCO2e/k€)

Etapes et objectifs de réduction



Action 1.4 : Repérer des marchés à décarboner en lien avec la programmation des achats

Descriptif de l'action

Dans la continuité du SPASER et des obligations réglementaires sur les achats responsables, l'UPVD souhaite identifier en amont les marchés présentant un fort potentiel de réduction d'émissions (montants élevés, volumes importants, liens directs avec la consommation énergétique ou matérielle), afin d'y intégrer progressivement des actions de préservation de l'environnement et de limitation de l'impact carbone.

L'action vise d'abord un travail de repérage et de hiérarchisation. Elle se concentre sur les segments les plus émissifs et les plus fréquents :

- Prestations de traiteur
- Marchés de travaux et rénovation

- Prestations de maintenance
- ...

L'objectif est de disposer d'une vision claire des marchés « sensibles », puis d'intégrer, lors des renouvellements, quelques considérations bas-carbone simples.

A ce stade, il s'agit de structurer une démarche progressive, faisable et cohérente avec les moyens internes.

Définition des objectifs

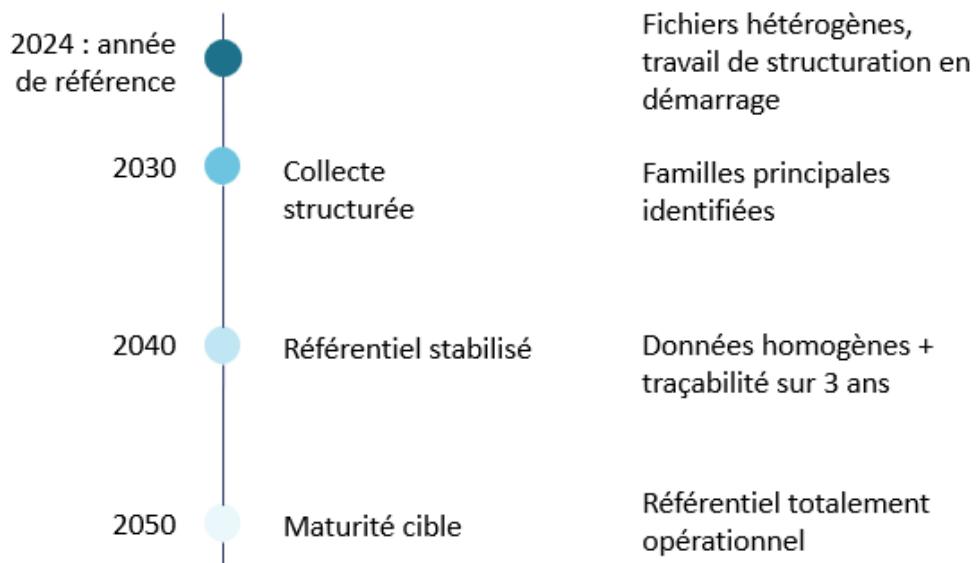
- Disposer d'une cartographie des marchés prioritaires à enjeux carbone.

Services concernés	Responsable
Tous les prescripteurs, DACPAR, experts métiers	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : Part des marchés classés dans la cartographie prioritaire

Etapes et objectifs de maturité

Action de structuration des données – pas de réduction directe des émissions



Objectif 2 : Réduire et décarboner les consommations d'énergie de l'UPVD

Action 2.1 : Mettre en place un suivi des consommations énergétiques

Descriptif de l'action

L'UPVD souhaite renforcer la maîtrise de ses consommations énergétiques en mettant en place un dispositif de suivi centralisé, structuré et piloté sous l'autorité de la DGS et du VP Patrimoine, en lien avec la DST et la DOPI.

Ce suivi constituera le socle d'un système de management de l'énergie permettant d'identifier les dérives, de hiérarchiser les actions correctives et de réduire durablement les consommations du patrimoine.

Dans la perspective du prochain CPER, l'État attend des établissements une programmation claire des investissements. L'UPVD devra donc être en capacité de proposer un projet consolidé intégrant le plan d'équipement énergétique des bâtiments. Cette structuration est indispensable : il ne sert à rien de poursuivre des rénovations sans disposer d'un suivi fiable des consommations permettant de mesurer les gains et de détecter les anomalies. La DST pilotera l'exploitation et la

gestion des compteurs, tandis que la DOPI assurera la consolidation et la remontée des données nécessaires au pilotage et aux arbitrages budgétaires.

Le dispositif s'appuie dans un premier temps sur :

- la GTC (Gestion Technique Centralisée) existante, qui sera améliorée dans le temps ;
- les compteurs intelligents installés dans les bâtiments rénovés ;
- les alertes automatiques transmises par les fournisseurs d'énergie (gaz / électricité) ;
- un traitement consolidé par les services techniques, en attente de se doter d'un référent énergie.

Pour ce faire, le rôle de chacun et les procédures seront formalisés.

Les objectifs opérationnels sont :

- d'identifier les usages les plus énergivores ;
- de détecter les anomalies et dérives ;
- de prioriser et d'engager les actions correctives sur le patrimoine.

Définition des objectifs

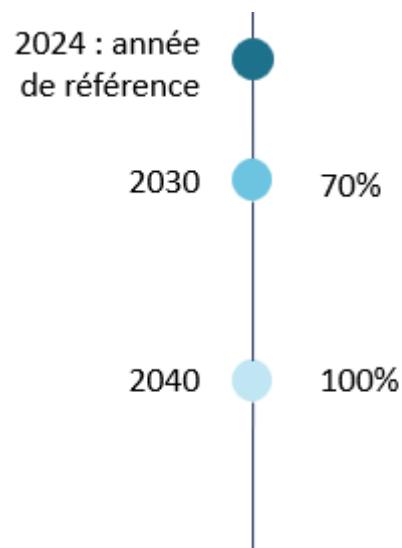
- Mettre en œuvre le suivi consolidé des consommations sur 100 % du patrimoine à horizon 2040.
- Identifier les 10 bâtiments les plus énergivores et engager des actions correctives prioritaires.
- Réduire la consommation énergétique de 5 à 15 % d'ici 2030 par la détection et la correction des anomalies.

Services concernés	Responsables
DST (pilotage) et DOPI (travaux)	VP Patrimoine et DGS

Indicateur de suivi : Pourcentage de bâtiments où les consommations énergétiques sont suivies

Etapes et objectifs de suivi

Action de suivi – pas de réduction directe des émissions



Action 2.2 : Optimiser la maintenance et les usages (LED, détection, équipements CVC, écogestes, ...)

Descriptif de l'action

Cette action vise à réduire les consommations d'énergie liées à la qualité de la maintenance, à l'éclairage et aux usages quotidiens, en combinant modernisation technique et écogestes.

Elle constitue une première étape à fort impact, mobilisable sans travaux lourds.

Sur le campus de Moulin-à-Vent, 70 % des bâtiments sont déjà équipés en éclairage LED (21 sur 30 bâtiments).

Cette modernisation a permis de réduire la puissance installée dédiée à l'éclairage de 55 000 W à 23 000 W, soit 58 % de consommation électrique en moins (hors IUT).

Ces résultats confirment l'intérêt d'un déploiement progressif sur l'ensemble du patrimoine.

Les volets opérationnels sont :

- Modernisation de l'éclairage : généralisation des luminaires LED, détection de présence, extinction automatique.
- Réglages et programmation : extinction systématique le soir, week-end et périodes d'inoccupation.
- Usages et comportements : campagnes d'écogestes, affichage des consommations en temps réel, formation.
- Maintenance et optimisation : régulation, capteurs, temporisations, amélioration du matériel existant.

Il s'agira de systématiser le recours à une programmation pluriannuelle de la maintenance des équipements CVC.

Définition des objectifs

- Dotter 100 % des bâtiments d'équipements d'éclairage LED à court terme.
- Réduire la consommation d'éclairage de 5 à 10 % grâce aux écogestes et aux réglages.
- Installer des systèmes d'extinction automatiques sur tous les bâtiments rénovés ou neufs.
- S'assurer d'un entretien optimal des installations CVC.

Service concerné	Responsables
DST	VP Patrimoine et DGS

Indicateur de suivi : consommation d'énergie du patrimoine de l'UPVD (MWh)

Etapes et objectifs de réduction



Action 2.3 : Poursuivre les programmes de rénovation thermique (enveloppe complète, équipements, régulation)

Descriptif de l'action

Cette action structure le programme pluriannuel de rénovation thermique du patrimoine, incluant l'enveloppe des bâtiments, les équipements énergétiques et la régulation.

Elle constitue le levier principal de réduction durable des consommations d'énergie.

Les volets clés incluent :

- L'intégration de la réduction des émissions carbone dès l'élaboration du cahier des charges des programmes de rénovation
- La rénovation de l'enveloppe complète : isolation, menuiseries performantes, étanchéité à l'air, toitures.
- La modernisation des équipements énergétiques : PAC, systèmes de régulation, GTC, ventilation naturelle ou assistée.
- Le déploiement de solutions innovantes lorsque cela est possible et pertinent (free cooling, filtres thermiques).
- L'intégration des exigences du décret tertiaire et du label BBC lorsque cela est pertinent.

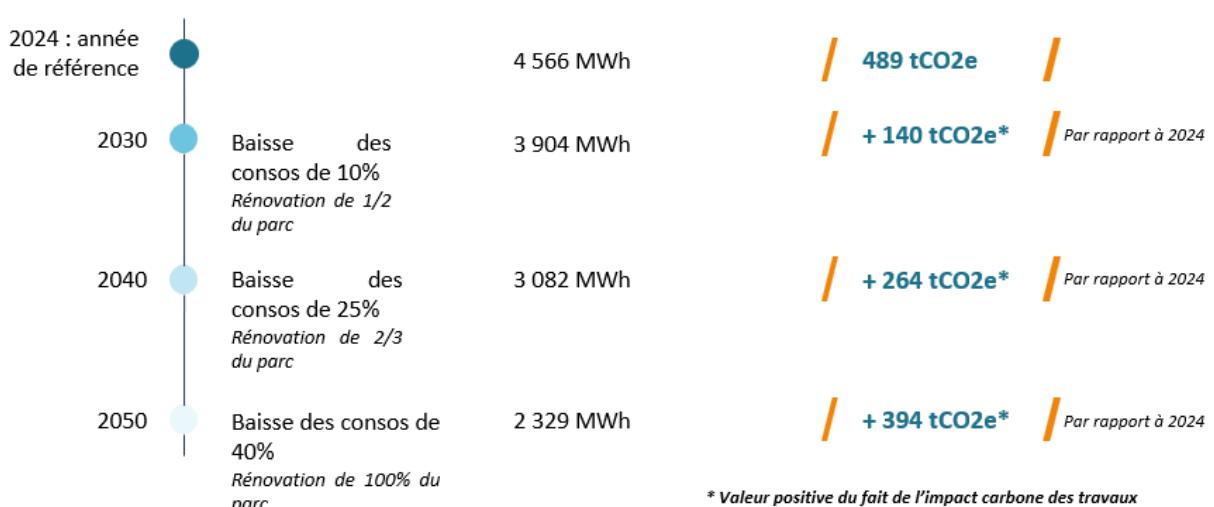
Définition des objectifs

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments de 40 % à horizon 2030 grâce à la rénovation, suivant le décret tertiaire.
- Rénover un nombre cible de bâtiments tous les 5 ans selon le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.
- Tester des solutions innovantes avant un éventuel déploiement élargi.

Services concernés	Responsables
DST et DOPI	VP Patrimoine et DGS

Indicateur de suivi : consommation d'énergie du patrimoine de l'UPVD (MWh)

Etapes et objectifs de réduction



Action 2.4 : Réduire l'empreinte carbone des consommations par le renforcement des énergies renouvelables

Descriptif de l'action

L'UPVD engage une stratégie de décarbonation de ses consommations énergétiques, centrée sur la substitution du gaz par la géothermie, l'électrification et le développement d'une production d'électricité renouvelable.

Chauffage – PAC géothermique

- Sur le campus de Moulin-à-Vent, le déploiement de PAC géothermiques en 26/27 permettant de tendre vers 0 % de gaz fossile.
- La boucle de froid géothermique sera utilisée pour le rafraîchissement des bâtiments, limitant ainsi la consommation d'électricité en période estivale. Elle nécessitera des investissements nouveaux pour changer les radiateurs en cassettes compatibles avec les installations de la boucle de froid géothermique.

Production d'électricité renouvelable en autoconsommation

L'UPVD ciblera :

- la mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur un parking, permettant de couvrir environ 30 % des consommations électriques du campus ;
- un déploiement progressif du photovoltaïque sur les toitures, au fur et à mesure des rénovations et des gains espérés, sans imperméabilisation supplémentaire ;
- la diversification des sources de production (solaire thermique, méthanisation, éolien, ...) et l'intégration de dispositifs de stockage électriques et/ou thermiques, en fonction des gains espérés.

L'objectif est d'engager un développement raisonnable et compatible avec les contraintes réglementaires, techniques et budgétaires.

Approche contractuelle et pilotage

L'UPVD prévoit de recourir à des marchés globaux de performance énergétique. Cette approche globale garantira la cohérence technique, la maîtrise des risques et la performance dans la durée.

Définition des objectifs

L'objectif repose sur la réduction de l'empreinte carbone par kWh consommé, grâce au passage du gaz à la géothermie et à l'électricité.

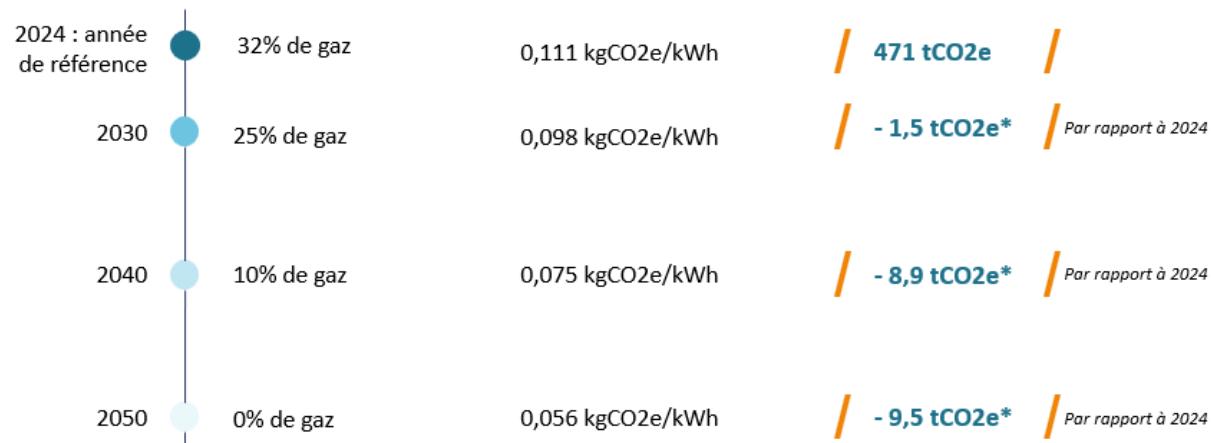
Trajectoire à long terme :

- Campus Moulin-à-Vent relié pour partie à la boucle d'eau tempérée : 50 % PAC géothermique d'ici 2030, **campus à énergie positive en 2040** (couverture à 30% de la consommation énergétique par les énergies renouvelables en 2027, 60% en 2030 et 100% en 2040) ;
- Autres sites : élimination progressive du recours aux énergies fossiles (PAC, biomasse, ...) + autoconsommation solaire d'ici 2050.

Service concerné	Responsable
DOPI	VP Patrimoine

Indicateur de suivi : empreinte carbone de l'énergie consommée (kgCO2e/kWh consommé)

Etapes et objectifs de réduction



Objectif 3 : Décarboner les déplacements

Cet objectif fera l'objet d'un plan des mobilités durables qui sera porté par la cellule DD&RSE. Ce plan portera, de manière transversale, sur les déplacements des étudiants (domicile-campus, stages, échanges, associatifs, études de terrain) et des personnels (domicile-travail et missions professionnelles). Ce plan nécessitera un travail approfondi qui se déroulera sur l'ensemble de l'année civile 2026. En effet, le groupe de travail animé par le bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de ce plan de transition bas carbone a permis de mettre en évidence des idées intéressantes, mais ne disposait pas du temps suffisant pour établir des pistes d'actions solides.

Dans les actions de cet objectif nous sommes donc restés volontairement assez généraux pour permettre des travaux plus approfondis par la suite.

Bien que le plan des mobilités durables abordera l'ensemble des déplacements cités plus haut, nous avons ici fait le choix de les distinguer afin de pouvoir faire un suivi précis des objectifs en termes de réduction d'émissions carbone liées à ces déplacements.

Action 3.1 : Décarboner les déplacements domicile-travail du personnel

Descriptif de l'action

Les trajets domicile-travail des personnels représentent une part importante des émissions du Bilan Carbone de l'UPVD.

L'objectif est de favoriser un report modal progressif vers des mobilités plus sobres (marche, vélo, transports en commun, covoiturage) et de réduire les besoins de déplacement lorsque cela est possible.

L'UPVD engagera l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDME), qui sera intégré à un Plan de Mobilités durables général.

Pour élaborer ce Plan de Mobilités durables, un groupe de travail dédié sera mis en place, avec une démarche progressive, participative et orientée résultats. Le pilotage sera assuré par la cellule DDRSE.

Concernant la mobilité des personnels, les quatre axes structurants seront :

- Infrastructures et conditions matérielles
 - Porter une vision d'amélioration de l'accessibilité des campus, de l'accueil des modes actifs et de l'organisation des espaces de stationnement.
- Changements de pratiques et sensibilisation

- Développer une culture commune de la mobilité durable, rendre visibles les alternatives et encourager des choix de déplacement plus sobres.
- Coopérations avec le territoire et les autorités de transport
 - Renforcer les échanges avec les collectivités et les autorités organisatrices de la mobilité, pour aligner l'offre de mobilité avec les besoins réels de la communauté universitaire.
- Services et solutions alternatives à l'autosolisme
 - Explorer et structurer des solutions qui facilitent l'abandon progressif de la voiture individuelle : partage, intermodalité, outils numériques, aménagements adaptés.

Services concernés	Responsable
DST, DOPI, Cellule DD&RSE, Direction de la communication	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : part de la distance parcourue en voiture individuelle thermique (diesel, essence, GPL et hybride) en autosolisme pour les déplacements domicile-travail du personnel

Etapes et objectifs de réduction



Action 3.2 : Décarboner les déplacements domicile-campus des étudiants

Descriptif de l'action

Les déplacements domicile-campus des étudiants représentent environ 48 % des émissions liées à la mobilité de l'UPVD.

L'action vise à réduire la part de la voiture individuelle en développant des alternatives attractives : mobilités actives, transports collectifs, covoiturage, services campus.

Elle s'inscrit dans la dynamique d'un Plan de Mobilité Étudiant (PME), qui sera intégré au Plan de Mobilités durables général, et repose sur une collaboration renforcée avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

L'objectif à ce stade n'est pas d'imposer des solutions, mais de poser les bases d'une stratégie mobilité crédible, fondée sur un diagnostic robuste et des échanges structurés avec les acteurs du territoire.

1. État des lieux complet en intégrant :

- modes utilisés, distances, contraintes financières, horaires, motivations, freins,
- segmentation par site

- données Mobilités (fréquentation lignes, charge, amplitude horaire).
- données covoiturage : fréquentation, typologie des trajets, points de rencontre.
- Cartographie des flux domicile–campus : densité des origines, zones mal desservies, zones propices au vélo ou covoiturage.

2. Analyse des besoins & contraintes

Identifier les facteurs qui empêchent l'usage des mobilités durables :

- manque d'information,
- manque d'incitations,
- manque d'équipements (abris vélos, réparation),
- manque de solutions pour les longs trajets (+15 km).

3. Co-construction avec les partenaires

Rencontres avec :

- Autorités organisatrices de la mobilité : lignes, horaires, fréquentation, intermodalité ;
- Collectivités locales : pistes cyclables, parkings relais, sécurisation des parcours ;
- CROUS : logement et stationnement ;
- Associations étudiantes : besoins, communication, adhésion.

Identifier les synergies possibles : bus + vélo, covoiturage + transport collectif, soutien aux communautés de mobilité durable.

4. Définition d'un plan de mobilité UPVD

- Élaboration d'un cadre stratégique basé sur le diagnostic,
- Priorisation des leviers (covoiturage, vélo, marche, TC),
- Estimation des impacts, faisabilité, coûts, dépendances externes.

Service concerné	Responsable
Cellule DD&RSE	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : part de la distance parcourue en voiture individuelle thermique en autosolisme pour les déplacements domicile-campus des étudiants

Etapes et objectifs de réduction



Action 3.3 : Décarboner les déplacements des étudiants en stage, en échange, associatifs et études de terrain

Descriptif de l'action

Les mobilités étudiantes liées aux stages, échanges, études de terrain ou activités associatives représentent une part importante des émissions de l'UPVD, en raison des distances parcourues et du recours fréquent à la voiture individuelle.

Cette action vise à réduire l'empreinte carbone de ces déplacements en :

- privilégiant les modes de transport bas-carbone (train, covoiturage, véhicules électriques),
- adaptant l'organisation et les pratiques de mobilité au sein des formations,
- sensibilisant les étudiants à l'impact environnemental de leurs mobilités.

Ces trois axes seront intégrés dans le Plan de Mobilité Étudiant (PME) afin d'assurer une cohérence globale entre les différents publics étudiants (stagiaires, étudiants en mobilité internationale, activités associatives, etc.).

1. Privilégier des modes de transport bas-carbone

- Utiliser des véhicules électriques pour les sorties de terrain.
- Favoriser les destinations accessibles en train ou transports collectifs pour les activités pédagogiques.
- Encourager le covoiturage entre étudiants lors des déplacements collectifs ou inter-sites.

2. Adapter l'organisation et les pratiques des mobilités étudiantes

- Intégrer la question des déplacements dans la planification des stages, études de terrain et échanges (ex : privilégier les lieux accessibles en transports collectifs).
- Clarifier les rôles et responsabilités concernant la recherche de solutions de transport pour les étudiants en mobilité.
- Encourager une meilleure coordination entre composantes pour optimiser les déplacements étudiants.

3. Sensibiliser aux enjeux climat et mobilité

- Proposer des ateliers pédagogiques (ex. Fresque du Climat, Fresque de la Mobilité) pour aider les étudiants à comprendre l'impact environnemental de leurs déplacements.
- Communiquer sur les bénéfices environnementaux, économiques et collectifs des mobilités bas-carbone pour encourager l'adoption de nouvelles pratiques.

Services concernés	Responsable
Cellule DD&RSE et composantes de formation	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : part de la distance parcourue en voiture individuelle thermique en autosolisme pour les déplacements universitaires des étudiants

Etapes et objectifs de réduction



Action 3.4 : Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel

Descriptif de l'action

Les déplacements professionnels de l'UPVD représentent environ 3 % des émissions du poste mobilité.

L'enjeu principal est de réduire les déplacements longue distance les plus émissifs (avion notamment) et d'harmoniser les pratiques de mobilité en donnant aux personnels un cadre clair, simple et cohérent.

Cette action vise à :

- encourager le recours aux modes moins carbonés quand ils sont réalistes (train, covoiturage, distanciel),
- faciliter les démarches administratives liées à ces choix,
- intégrer progressivement la dimension carbone dans la planification et la justification des missions,
- éviter les contraintes trop fortes en cohérence avec les ressources internes.

L'objectif est de mieux encadrer, pas d'imposer : l'action se concentre sur la mise en place d'un cadre, de règles claires et d'une communication adaptée.

1. Faciliter et encourager l'usage des transports collectifs

- Adapter les procédures de réservation et de remboursement, dans le respect de la réglementation en vigueur, pour faciliter le recours au train.
- Anticiper les déplacements pour optimiser le choix de modes bas-carbone.
- Rendre visibles les avantages du train (temps utile, confort, coût comparable si anticipation).

2. Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle

- Développer le covoiturage en interne, via une application dédiée ou intégrée à l'ENT, pour les véhicules personnels comme pour ceux de service.
- Favoriser le recours au distanciel pour les réunions et événements lorsque cela est pertinent, et inciter les réseaux professionnels et tutelles à s'engager dans cette voie.

3. Harmoniser les pratiques et accompagner le changement

- Communiquer régulièrement sur :
 - les bonnes pratiques,
 - les critères “train vs avion”,
 - les alternatives disponibles,
 - les retours d’expérience internes.
- Proposer une formation courte sur la gestion efficace des missions bas-carbone (préparer un déplacement, outils visio...).
- Mettre à jour les recommandations missions afin de préciser :
 - train obligatoire pour les trajets < 4h quand le trajet existe (référence guide actuel),
 - avion autorisé uniquement sur justification (temps, contraintes, absence d’alternative).

Services concernés	Responsable
D2RH et Cellule DD&RSE	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : distance parcourue en voiture individuelle thermique en autosolisme pour les déplacements professionnels du personnel

Etapes et objectifs de réduction



Objectif 4 : Maintenir et optimiser le patrimoine mobilier

Action 4.1 : Verdir la flotte de véhicules

Descriptif de l'action

Dans une logique de verdissement, de sobriété et d’usage raisonné, l’UPVD poursuit la rationalisation et la mutualisation de sa flotte de véhicules

Les pistes retenues sont :

- Remplacer progressivement les véhicules thermiques par des véhicules verts (électriques, hybrides, bio-carburants, ...);
- Adapter le nombre et le renouvellement des véhicules de service au nombre réel de sites et de besoins ;
- Créer un parc unique de véhicules UPVD dont la gestion et le pilotage seront centralisés à la DST (transfert de l’IUT), avec un suivi de réservation centralisé, dans la mesure du possible ;

- Envisager une part du parc en location courte durée pour répondre ponctuellement aux pics d'activité.

Définition des objectifs

Le parc automobile (voitures, utilitaires, minibus) compte actuellement 17 véhicules, dont 11 sur le campus Moulin-à-Vent. En fonction des besoins et de l'état des véhicules, les véhicules thermiques seront progressivement remplacés par des véhicules verts.

Une rationalisation et une mutualisation du parc sur ce site sont notamment envisagées, avec pour objectif :

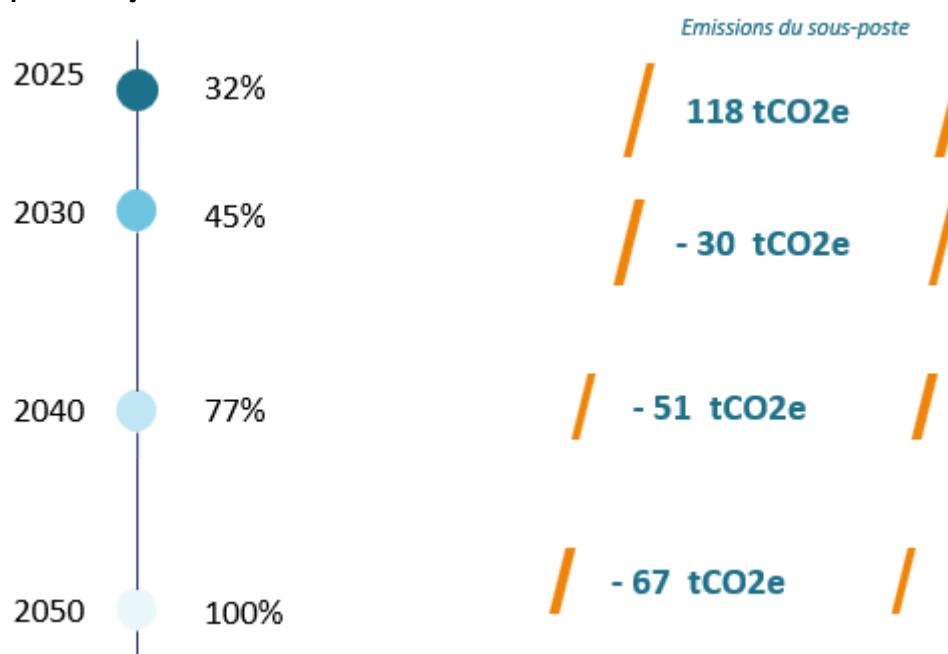
- une utilisation accrue des modes partagés et électriques légers,
- la priorisation des usages essentiels (transport de matériel, logistique technique, etc.),
- avec à la clé une réduction du parc automobile.

Cette action contribue indirectement à la réduction des émissions via la sobriété organisationnelle et la gestion optimisée des déplacements internes.

Service concerné	Responsables
DST	VP Patrimoine et DGS

Indicateur de suivi : pourcentage de véhicules verts dans le parc de véhicules de l'UPVD

Etapes et objectifs de réduction



Action 4.2 : Prolonger la durée de vie des équipements informatiques, de téléphonie et audio-visuels

Descriptif de l'action

Les parcs informatique, de téléphonie et audio-visuel de l'UPVD représentent un poste significatif d'achats et d'émissions indirectes.

Cette action vise à améliorer la performance, la maintenance et la durée de vie des équipements numériques (ordinateurs, écrans, serveurs, imprimantes, équipements audio-visuels, téléphonie, etc.), afin de réduire leur empreinte environnementale.

Elle s'appuie sur :

- Le pilotage centralisé des trois parcs (outil de suivi, inventaire, maintenance préventive) ;
- La rationalisation des renouvellements selon l'usage réel et non selon des cycles comptables fixes ;
- La sensibilisation et la formation des utilisateurs à la sobriété numérique (réemploi interne, bonnes pratiques de maintenance).

L'action vise à prolonger la durée d'usage réelle des équipements via réparation, redéploiement, mutualisation et documentation des stratégies existantes.

Définition des objectifs

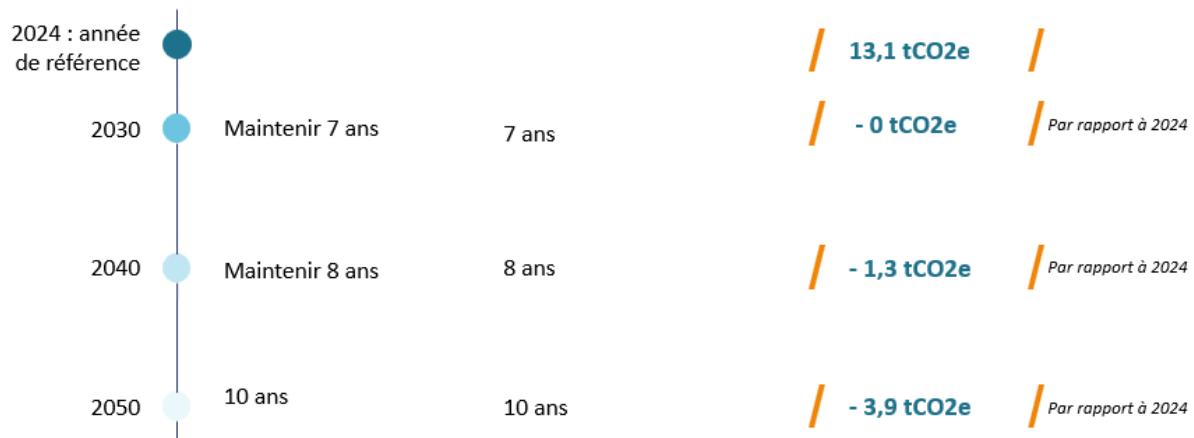
L'objectif est d'aligner la durée réelle d'utilisation sur la durée d'amortissement, puis de la prolonger progressivement.

Objectif 2030 : stabiliser la durée réelle à 7 ans et intégrer la réparation systématique et la modularité, c'est-à-dire favoriser des équipements réparables, évolutifs et facilement reconfigurables, permettant de remplacer seulement les modules nécessaires plutôt que l'ensemble.

Services concernés	Responsables
DSI et Platinium	VP Numérique et DGS

Indicateur de suivi : durée de vie moyenne du parc informatique, de téléphonie et audio-visuel (années)

Etapes et objectifs de réduction



Objectif 5 : Augmenter le tri et la valorisation des déchets

Action 5.1 : Gérer les déchets de manière responsable

Descriptif de l'action

Les déchets représentent moins de 1 % des émissions de l'UPVD. S'ils ont un impact carbone limité, leur gestion exemplaire constitue un levier d'engagement et de cohérence dans la démarche climat de l'établissement.

L'action vise à renforcer la traçabilité du tri et la valorisation des déchets, tout en mobilisant la communauté universitaire.

1. Augmentation du tri et de la valorisation des déchets et économie circulaire

1. Désigner un référent déchets / économie circulaire pour coordonner le suivi et les actions de tri ;

2. Généraliser le tri 6 flux sur le campus du Moulin-à-Vent ;
 3. Déployer des composteurs collectifs et renforcer la gestion des déchets dangereux ;
 4. Favoriser le réemploi et le don de mobilier via la plateforme dons.encheres-domaine.gouv.fr notamment ;
 5. Installer des fontaines à eau pour réduire les bouteilles plastiques à usage unique ;
 6. Étudier la création d'un atelier de réparation / réemploi en partenariat avec les associations étudiantes notamment ;
 7. Mener une réflexion sur la mise en place d'un inventaire du mobilier et des consommables dans une logique de réemploi et d'économie circulaire.
2. Sensibilisation et implication des usagers
1. Diffuser une charte de tri signée à l'arrivée des personnels et étudiants ;
 2. Communiquer sur les gestes de tri et de sobriété ("le bon déchet est celui qu'on ne produit pas") ;
 3. Utiliser des outils numériques de sensibilisation (QR code, affichage sur mobilier de tri).

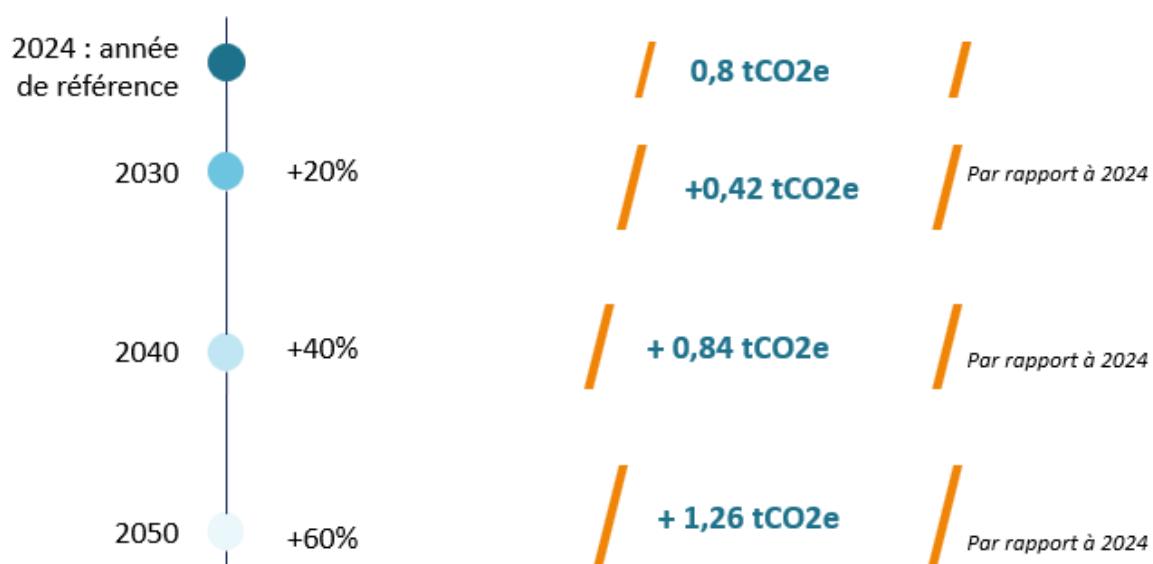
Définition des objectifs

L'action vise l'augmentation du tri des déchets produits et une meilleure valorisation matière. En 2024, les volumes étaient estimés à 2,1 tonnes d'ordures ménagères et 0,1 tonne d'emballages recyclables.

Services concernés	Responsable
DST et conseiller prévention	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : masse de déchets valorisés

Etapes et objectifs



* Valeur positive du fait de l'impact carbone du recyclage

Objectif 6 : Valoriser une alimentation durable

Objectif 6.1 : Favoriser une alimentation durable en partenariat avec le Crous

Descriptif de l'action

La restauration collective constitue un levier important pour accompagner la transition écologique sur les campus, même si l'UPVD n'en est pas le pilote. Cette action vise à développer un partenariat structuré avec le CROUS autour de l'alimentation durable et à affirmer une co-responsabilité morale vis-à-vis de l'alimentation proposée aux étudiants.

L'objectif est d'instaurer un dialogue régulier avec le CROUS (déjà labellisé « Mon Restau Responsable »), de participer aux choix structurants et de soutenir les démarches visant à réduire l'empreinte environnementale des repas : gaspillage alimentaire, origine des produits, menus durables, tri et gestion des déchets.

1. Structurer une gouvernance partagée UPVD–Crous

- Mise en place d'instances de concertation (réunions régulières dédiées à la restauration durable).
- Participation de l'UPVD aux comités de dialogue Crous et bilans annuels.
- Partage annuel des objectifs, actions en cours et indicateurs (ex : gaspillage, origine des produits, taux de menus durables).

2. Développer un suivi transparent et partagé

- Suivi régulier des engagements du Crous
- Mise en commun des indicateurs clés afin d'assurer une lecture partagée des progrès.
- Élaboration d'un tableau de bord annuel permettant de rendre compte des avancées.

3. Associer les usagers et intégrer leurs remontées

- Organisation d'une consultation annuelle des étudiants sur la restauration : attentes, freins, habitudes, suggestions.
- Intégration des remontées étudiantes dans les échanges UPVD–Crous.
- Appui à la co-construction d'actions de sensibilisation (gaspillage, emballages, tri) en lien avec les besoins exprimés

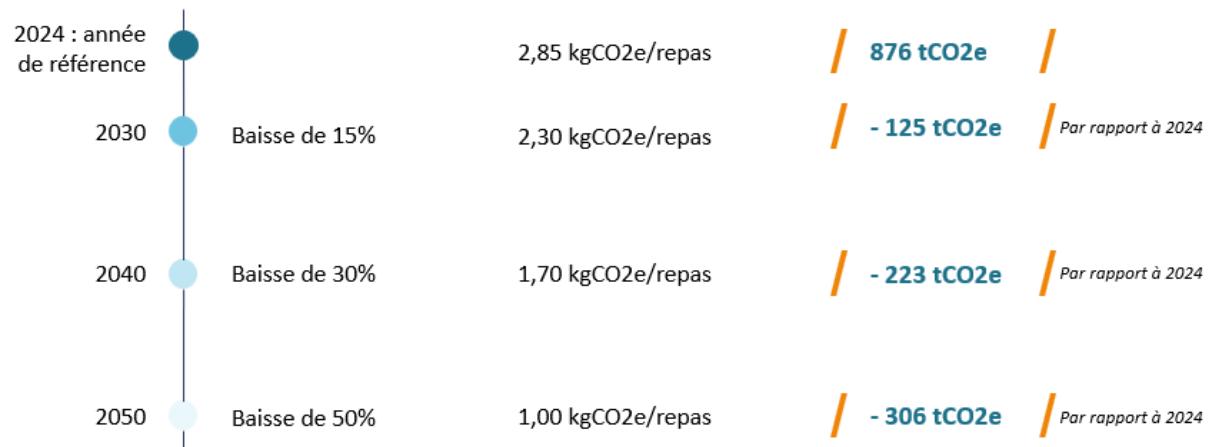
4. Accompagner les démarches du Crous vers une alimentation durable

- Soutien aux initiatives déjà en place (menus végétalisés, produits locaux, actions anti-gaspillage).
- Partage d'expertise sur les enjeux climatiques et environnementaux en lien avec les équipes Crous.
- Mise en cohérence avec les objectifs du Schéma directeur DD&RSE.

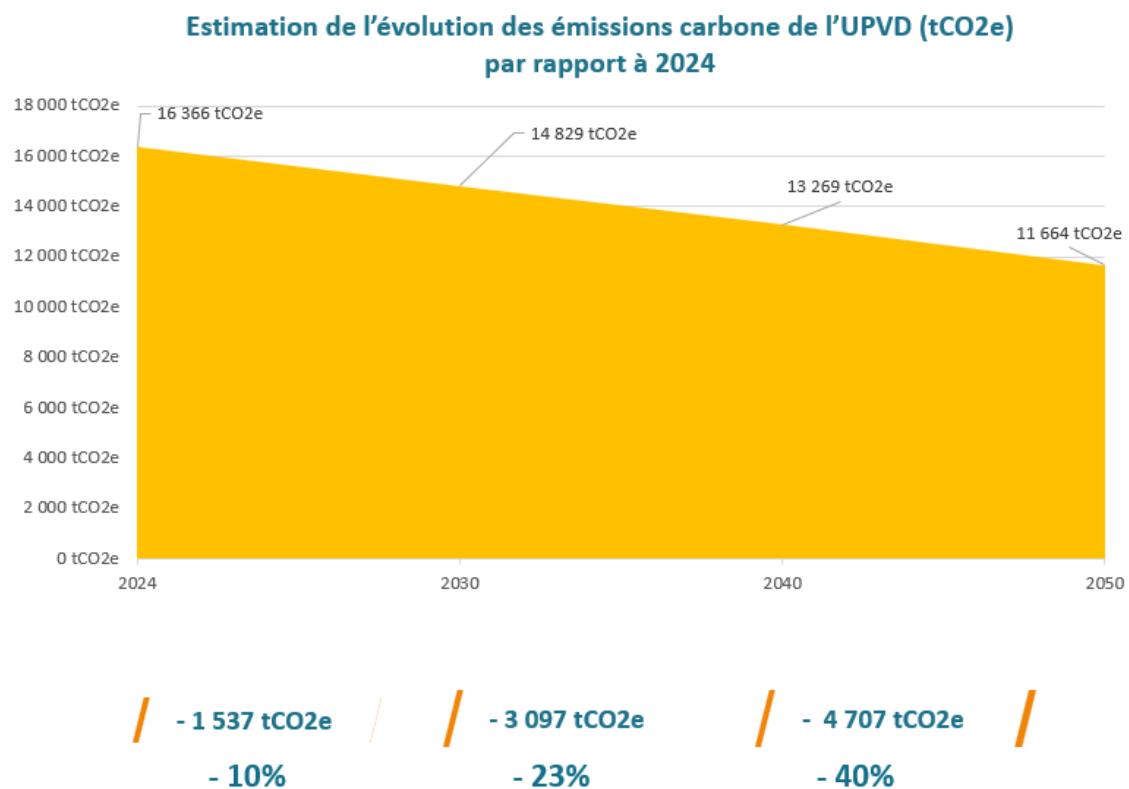
Services concernés	Responsable
Crous et cellule DD&RSE	VP DD&RSE

Indicateur de suivi : empreinte carbone d'un repas (kgCO2e/repas)

Etapes et objectifs de réduction



Trajectoire de réduction des émissions carbone de l'UPVD : horizon 2050



Au regard de l'ensemble des objectifs cibles proposés dans le présent plan de transition bas carbone, l'UPVD affiche la trajectoire de réduction de ses émissions carbone entre 2024 (année de référence) et 2050 figurant ci-dessus.